



Bridging the Gap II / Comblers l'Écart II (BtG-II)

Espaces d'apprentissage et de formation (EAF) 2018-2019

Formation en ligne n°12 : Protection sociale

28 Novembre 2019 – 11 :30 CET (heure de Bruxelles)

1 – SUJET DE LA FORMATION

Protection sociale

2 – PUBLIC CIBLE

Le cycle de formations en ligne s'adresse aux trois groupes cibles du projet, à savoir :

1. Les professionnels de la coopération (par ex. : agences de coopération, Délégations de l'UE, ONG, etc.)
2. Les institutions nationales et locales des pays partenaires de Comblers l'Écart
3. Les organisations des représentants des personnes vivant avec un handicap (OPH)

3 – CONTENU, STRUCTURE ET DUREE DE LA SESSION

Les personnes vivant avec un handicap vivent un certain nombre d'expériences qui réduisent souvent leur accès et / ou leur demande de services : ressources limitées, discrimination, normes sociales traditionnelles empêchant l'utilisation des services, visibilité, programmes inaccessibles, etc. Les liens prouvés entre handicap et pauvreté suggèrent que les programmes de développement et les politiques qui ne tiennent pas compte du handicap laisseront les personnes vivant avec un handicap derrière. Les preuves montrent clairement que les personnes vivant avec un handicap sont plus susceptibles de vivre dans des ménages pauvres, ont un accès limité aux opportunités d'emploi et ont des taux d'inscription et de fréquentation inférieurs.

Compte tenu des liens étroits existant entre handicap et pauvreté, l'intégration des personnes vivant avec un handicap dans les interventions de protection sociale suscite un intérêt croissant. Les dimensions sociales de la vulnérabilité peuvent constituer des obstacles à l'accès à des moyens de subsistance sûrs et



à des services essentiels. Dans ce contexte, les programmes de protection sociale sont essentiels pour améliorer le niveau de vie et l'accès aux services, en assurant des résultats de développement inclusifs et équitables. L'intégration du handicap dans la protection sociale implique des ajustements dans la conception et la mise en œuvre de programmes et de politiques afin de traiter les vulnérabilités spécifiques associées au handicap.

Le droit à la protection sociale est consacré à l'article 28 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes vivant avec un handicap (UNCPRD), qui reconnaît le « droit des personnes vivant avec un handicap à la protection sociale et à la jouissance de ce droit sans discrimination fondée sur le handicap ». La Convention explique donc clairement une politique de protection sociale intégrant le handicap. Il promeut des systèmes de protection sociale incluant les personnes vivant avec un handicap capable de faciliter la citoyenneté active, l'inclusion sociale et la participation communautaire. La Convention appelle les États parties à veiller à ce que les personnes vivant avec un handicap aient un accès égal aux programmes et services de protection sociale traditionnels, ainsi qu'à des programmes et services spécifiques répondant aux besoins et aux dépenses liés au handicap, tels que les services de soutien.

La diversité des actions susceptibles de promouvoir un environnement favorable aux personnes vivant avec un handicap est multiple et variée, en raison de leur exclusion systématique à tous les niveaux de la société: amélioration de l'accès à l'éducation par le biais de programmes favorisant l'inclusion des enfants vivant avec un handicap dans les écoles ordinaires (Éducation inclusive); améliorer l'accès aux services de santé grâce à des programmes d'intervention précoce et à la fourniture accrue de services de réadaptation et de dispositifs de soutien; améliorer l'accès à l'emploi par le biais de programmes de développement des compétences et de formation professionnelle.

Les programmes de protection sociale peuvent jouer un rôle central dans la réduction et la prévention de la pauvreté et de la vulnérabilité afin de garantir le bien-être des personnes. Ils peuvent également améliorer l'employabilité et le développement économique des personnes en leur créant de meilleures opportunités. De plus, la protection sociale peut favoriser l'inclusion sociale et la participation et améliorer la jouissance des droits des personnes vivant avec un handicap.

Dans ce contexte, ce webinaire a pour objectif d'examiner pourquoi et comment les États et d'autres parties prenantes devraient veiller à la mise en place de

systèmes de protection sociale intégrant les personnes vivant avec un handicap, conformément à la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes vivant avec un handicap.

Structure de la session

- **Introduction 5/10 mins**
- **Présentation 40/50 mins** – Présentation de l'expert
- **Session questions & réponses 30/40 mins** – Débat

La formation dure 1.5 heures.

4 – SUGGESTIONS DE LECTURE POUR LES PARTICIPANTS

- 2019 International Labour Organisation (ILO) - Building social protection floors and comprehensive social security systems: [“WORLD SOCIAL PROTECTION REPORT 2017 – 19”](#). (French, Spanish).
- 2019 Development Pathways: [“Building Inclusive Social Protection Systems for Persons with Disabilities”](#).
- 2018 Development Pathways: [“Social Protection for Persons with Disabilities”](#).
- 2017 Economic and Social Commission for Western Asia (ESCWA): [“Strengthening Social Protection for Persons with Disabilities in Arab Countries”](#).
- 2015 United Nations Committee on Economic, Social and Cultural Rights: [“Statement on social protection floors: an essential element of the right to social security and of the sustainable development goals”](#).
- 2015 International Labour Office & International Disability Alliance: [“The technical meeting on inclusive social protection for persons with disabilities”](#).
- 2012 International Labour organisation (ILO) - [Social Protection Floors Recommendation](#).
- Humanity and Inclusion (HI): [“Good Practices for the Economic Inclusion of People with Disabilities in Developing Countries”](#).
- CBM Disability-Inclusion: [Livelihood](#).
- International Disability and Development Consortium (IDDC) - [Livelihood Resources and Tools](#).
- [Humanity and Inclusion \(HI\) - Social Inclusion and Employment](#).
- [UNICEF – Social protection and Livelihood](#).
- [Joint statement: Towards inclusive social protection systems supporting the full and effective participation of persons with disabilities](#).
- Project [“Making it Work”](#).

5 – OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce webinaire fournit des connaissances sur la promotion de la protection sociale pour l'inclusion des personnes vivant avec un handicap. Il vise notamment à :

- Faire le point sur les efforts en cours déployés par différentes parties prenantes pour promouvoir la protection sociale en vue de l'inclusion des personnes vivant avec un handicap et s'attaquer aux problèmes cruciaux connexes.
- Identifier les travaux à effectuer et les domaines de coopération en matière de recherche, de renforcement des capacités et d'assistance technique.

Le cycle de formation du webinaire ne délivre un certificat de participation qu'aux personnes qui assisteront à au moins 75% des webinaires (c'est-à-dire 9 sur 12) et répondront au sondage d'évaluation.

6 – LANGUES ET CALENDRIER

La formation est structurée en trois sessions séparées en anglais, espagnol et français :

Langues	Date et heure	Formateur	Modérateur
Anglais	26 novembre 2019 à 15 :30 CET (heure de Bruxelles)	Alex Cote , Center for Inclusive Policy	Alessia Rogai , Coordinatrice de la Gestion des Connaissances de BtG-II
Espagnol	28 novembre 2019 à 16 :00 CET (heure de Bruxelles)	Stefan Trömel , Senior Disability Specialist ILO	Carmen Serrano , Chargée de Communication BtG-II
Français	29 novembre 2019 à 11 :30 CET (heure de Bruxelles)	Alex Cote , Center for Inclusive Policy	Federico Martire , BtG-II Director

7 – ENREGISTREMENT

[Cliquez ici](#) pour vous inscrire à la session. Une fois inscrit(e) vous recevrez un message de confirmation avec le lien pour joindre la session à la date et à l'heure spécifiées. Le lien est renvoyé aussi un jour avant la formation.



Projet financé par
l'UNION EUROPÉENNE



Dans le cas où la participation en ligne ne soit pas possible, les participants peuvent joindre la session par téléphone : **+44 330 221 9922**

Audio PIN : Disponible après connexion à la session

Webinar ID : 895-026-531

En alternative, vous pouvez télécharger l'application du portail GoToWebinar pour GSM ou tablette [en cliquant ici](#).

Les participants qui atteignent un taux d'au moins 75% de participation aux sessions du cycle de formation et qui répondent au questionnaire d'évaluation recevront un **Certificat de Participation**¹.

8 – QU'EST-CE QUE C'EST COMBLER L'ÉCART ?

[Bridging the Gap II / Comblers l'Écart II \(BtG-II\)](#) est une initiative financée par l'Union européenne, coordonnée par la Fondation Internationale et Ibéro-Américaine de Administration et Politiques Publiques (FIIAPP – Coopération Espagnole) et réalisée en partenariat avec l'Agence Espagnole de Coopération au Développement (AECID), l'Agence Autrichienne de Développement (ADA), l'Agence Italienne de Coopération au Développement (AICS), le Forum Européen du Handicap et le Consortium International de Développement et Handicap (IDDC). Le Bureau du Haut-Commissariat de Nations Unies pour les Droits Humains et le Ministère des Affaires Étrangères de la Finlande participent à l'initiative en qualité d'observateurs.

Comblers l'Écart vise à contribuer à l'inclusion socio-économique, à l'égalité et à la non-discrimination des personnes vivant avec un handicap par le biais de politiques publiques et institutions plus inclusives et responsables. Le projet est une réponse coordonnée à la volonté de rendre la coopération au développement accessible à et inclusive des personnes vivant avec un handicap, ce qui est une obligation pour l'Union européenne et ses États membres en tant que parts de la Convention sur les Droits des Personnes vivant avec un handicap. Le projet veut produire des effets positifs dans l'amélioration de l'inclusion sociale et dans la promotion des droits des personnes vivant avec un handicap.

Comblers l'Écart aide à considérer le handicap comme une thématique transversale dans la coopération internationale et supporte cinq pays bénéficiaires (à savoir le Burkina Faso, l'Équateur, l'Éthiopie, le Paraguay et le

¹ Le questionnaire est envoyé par courriel après le séminaire à tous les participants. 75% du cycle de formation correspond à 9 sur 12 sessions



Projet financé par
l'UNION EUROPÉENNE



Soudan) dans la planification et dans la mise en œuvre de politiques et services publics inclusifs.

Le projet est financé par l'UE dans le cadre de l'Instrument de Coopération au Développement, Programme Thématique « Biens publics et défis mondiaux » et est en ligne avec le Consensus Européen sur le Développement « Notre Monde, Notre Dignité, Notre Avenir ».

Pour plus information :

[BtG-II Site web](#)

[BtG-II Page Facebook](#)

[BtG-II sur Twitter](#)

[BtG-II Page YouTube](#)

[BtG-II sur Flickr](#)

Tous les vidéos de nos webinaires sont disponibles en ligne sur notre [chaîne YouTube](#). Vous pouvez également les trouver séparées par langue: [anglais](#), [français](#) et [espagnol](#).

Pour plus de renseignements veuillez contacter :

Federico Martire, Directeur du Projet

Fondation Internationale et Ibéro-Américaine de Administration et Politiques Publiques (FIIAPP – Coopération Espagnole)

C/Almansa, 105, 2ème étage

28040 Madrid (Espagne)

Tel.: (+34) 911 81 33 13 - Fax. (+34) 91 535 27 55.

E-mail: info@bridgingthegap-project.eu – federico.martire@fiiapp.es

Alessia Rogai, Coordinatrice de la Gestion des Connaissances

Consortium International Handicap et Développement (IDDC)

Rue de l'Industrie 10

B-1000 Brussels (Belgique)

Tel : +32 (0)2 893 24 90

E-mail: kms@bridgingthegap-project.eu – alessia.rogai@iddcconsortium.net

